



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'organisation de la production de veaux de boucherie en France

Philippe Brouard

Citer ce document / Cite this document :

Brouard Philippe. L'organisation de la production de veaux de boucherie en France. In: Économie rurale. N°85, 1970. pp. 59-65;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2114>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_85_1_2114

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION DE VEAUX DE BOUCHERIE EN FRANCE *

par Philippe BROUARD

Laboratoire de recherches économiques sur les industries agricoles et alimentaires, INRA, Massy

Le veau de boucherie est une production bovine particulière que l'on rencontre principalement aux U.S.A. et dans les pays d'Europe Occidentale.

Bien que les U.S.A. arrivent au premier rang (avec environ 470.000 T en 1968), on peut considérer que cette production est caractéristique de l'Europe Occidentale. En effet, rapportée à la production totale de viande bovine, on constate qu'elle représente une faible part aux U.S.A. (5 %) alors qu'elle varie de 10 à 60 % dans la plupart des pays d'Europe Occidentale.

Parmi ces derniers, la France, second producteur mondial, apparaît au tout premier plan avec une production de 415.000 T de viande de veau en 1968 (1) représentant en poids de

carcasses 25 % et en valeur 31,6 % de la production totale de viande bovine.

La production de veaux de boucherie est orientée par un grand nombre de facteurs : rapports de prix, demande intérieure et extérieure, concurrence des autres pays producteurs, évolution du déficit en viande bovine... pour n'en citer que quelques-uns.

Maïs il semble que le plus important soit la capacité du pays producteur à réaliser rapidement une ou des productions compétitives qui correspondent aux besoins ressentis, à l'intérieur et à l'extérieur. La conquête de marchés nouveaux et le maintien de ceux déjà acquis sont subordonnés à l'organisation du circuit veaux de boucherie.

I — LES ASPECTS DOMINANTS DE LA PRODUCTION DE VEAUX DE BOUCHERIE EN FRANCE

Définition du type d'animal

Il est d'usage de classer le veau de boucherie parmi les monogastriques car il ne possède qu'un réservoir gastrique fonctionnel : la caillette. En effet, le développement du rumen chez ce jeune animal a été artificiellement retardé par les conditions d'alimentation. Mais il reste néanmoins potentiellement un ruminant, c'est pourquoi nous préférons apporter une nuance le distinguant des monogastriques véritables en le qualifiant de « **préruminant** ».

Outre l'aspect physiologique, cet animal se distingue des autres bovins par la couleur de ses tissus que l'on recherche actuellement

aussi blanc que possible, et par son âge ou son poids. Dans la majorité des cas il est âgé de 3 mois et son poids vif oscille entre 120 et 150 kg suivant la race et le plan de rationnement.

Notons enfin que la plupart des veaux de boucherie sont issus de race laitière (surtout F.F.P.N. et normande).

La production française

Evolution

Sur la période des dix dernières années le nombre de veaux de boucherie abattus est resté à peu près constant, oscillant autour de

* Ce travail effectué dans le cadre de la Convention DGRST 63 FR-217 sous la responsabilité de J. Le Bihan, se poursuit avec la collaboration de l'ITEB. Une étude plus complète est en cours de publication dans la collection des travaux du Laboratoire.

(1) 405.000 T en 1969 (chiffre provisoire).

4,5 millions de têtes (2). En revanche le poids moyen des carcasses a considérablement augmenté, passant de 64 kg en 1960 à 83 kg en 1969, si bien que la production de viande de veau n'a cessé de croître (3). Le poids maximum théorique du veau de boucherie tel qu'il est défini actuellement n'étant pas encore atteint, on peut prévoir que la tendance à l'augmentation du poids moyen va se poursuivre au cours des prochaines années. Cela devrait permettre, pendant un temps au moins, de ne pas destiner plus de veaux à l'abattage, toutes choses restant égales par ailleurs.

Localisation

Cette production est particulièrement concentrée dans toute la bordure ouest de la France s'étalant de la Basse-Normandie aux Pyrénées, ainsi que dans la zone méridionale (Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes).

On distingue trois grandes zones de production :

— La zone Ouest comprenant les régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes qui représente 32 % de la production nationale (exprimée en nombre de veaux).

— La zone Sud-Ouest comprenant les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées qui produit un peu plus de 20 % de la production nationale.

— Une zone méridionale : Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes qui représente 21 % de la production nationale.

Près de 75 % de la production sont donc localisés dans ces trois zones dans les régions dominantes sont la Bretagne et la région Midi-Pyrénées. L'examen de ces deux régions est intéressant à plus d'un titre.

— D'abord, elles sont opposées du point de vue géographique et très différentes du point de vue climatique.

— Ensuite la région Bretagne est située en pleine zone laitière tandis que la région Midi-Pyrénées appartient à une région où il n'y a pas à proprement parler de dominante « élevage ».

— Enfin et surtout elles offrent des productions de veaux de boucherie qualitativement très différentes. La Bretagne produit les veaux les plus légers (57 kg) tandis que la région Midi-Pyrénées produit des veaux parmi les plus lourds (93 kg). Ainsi, à partir d'un nombre de veaux plus faible, la région Midi-Pyrénées produit un tonnage de viande de veau supérieur de 30 % à celui de la Bretagne. Ceci montre que la région Bretagne possède un potentiel de production de veaux de boucherie extraordinairement élevé et bien supérieur à celui de la région Midi-Pyrénées.

**

Un examen rétrospectif révèle de façon assez évidente, deux périodes dans l'évolution de la production de veaux de boucherie en France. Jusqu'en 1963, il y a croissance dans toutes les régions. Certes, cette croissance est plus ou moins marquée suivant les régions, mais son caractère général est fort remarquable. Ensuite, de 1963 à 1967, une différenciation s'opère assez nettement entre les productions régionales : deux zones présentent un rythme de croissance assez élevé, il s'agit d'une part de la zone Ouest (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et surtout Bretagne) et d'autre part, de la zone Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées).

A l'inverse toutes les autres régions donnent une nette impression de stagnation, voire de régression.

L'année 1963 semble donc être une plaque tournante dans l'évolution de la localisation. C'est l'année du démarrage proprement dit de la production en voie d'industrialisation.

II — QUELQUES ASPECTS TECHNICO-ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION SPECIALISEE

L'approvisionnement en veaux de huit jours

La production de veaux de boucherie en ateliers spécialisés implique un approvisionnement régulier en jeunes animaux et la consti-

tution de lots homogènes. Or, face à une demande en veaux de huit jours, régulière et relativement concentrée l'offre est fluctuante en raison du caractère saisonnier des vêlages. Elle est de surcroît très dispersée.

On découvre que le principal problème de ces ateliers est l'approvisionnement en veaux de huit jours. Il faut donc en organiser l'offre. Pour ce faire, on peut procéder en trois étapes :

(2) Chiffre des abattages contrôlés.

(3) Elle a exceptionnellement diminué en 1969.

Première étape

Il s'agit de mettre en place un système indicateur d'offre permettant la transparence du marché et si possible la prévision de l'offre. A ce niveau, il semble que les entreprises laitières et les centres d'insémination artificielle constituent **des nœuds d'informations privilégiés**. Un tel système indicateur présente un double avantage :

— Il permet de prévoir l'offre de veaux de huit jours dans une zone déterminée et par conséquent d'organiser la collecte.

— Il permet également aux entreprises laitières de réaliser de façon plus courte le planning de leur approvisionnement en lait.

Il existe déjà actuellement des exemples de ce genre qui doivent se multiplier.

Deuxième étape

Elle consiste à inciter les éleveurs à étaler les vêlages dans l'année et par conséquent à réguler à la fois l'offre de lait et l'offre de veaux de huit jours. Dans ce domaine c'est la production laitière qui est directive. Ce changement se traduirait au niveau de l'étable par une élévation du coût de production et au niveau de l'industrie laitière par une baisse. Il ne pourra donc être obtenu que si l'incitation est suffisante (prix, primes, etc...).

Troisième étape

Elle a pour objectif de mener une action plus profonde au niveau de la production visant à fabriquer un produit d'une qualité déterminée. Un accord avec les centres d'insémination artificielle est alors indispensable. **De ce fait, on pourrait réaliser une production de veaux de huit jours plus homogène et mieux adaptée à la production de veaux de boucherie.** Dans ce cas, comme dans le précédent, l'établissement de liens naisseurs-engraisseurs doit être envisagé. Notons que des contrats de ce type sont en projet en France pour des animaux issus de croisements industriels, et existent déjà en Grande-Bretagne.

Finalement, nous pouvons considérer que pour aboutir à une planification fidèle au schéma brièvement exposé ci-dessus, l'établissement d'une politique concertée et multicontractuelle entre les producteurs de lait, les producteurs de veaux de boucherie, les industriels laitiers et les centres d'insémination artificielle, semble une idée à retenir. Ce schéma est également valable pour la production de jeunes bovins.

Les facteurs techniques de production

L'alimentation du veau est l'élément le plus important du coût de production (environ 40 %) après l'achat du jeune animal (45 à 50 %). Il y a donc lieu de lui accorder une attention particulière. Notons pour illustrer qu'une différence de l'ordre de 15 centimes par kg d'aliment se traduit par un écart de marge finale de 20 F par veau. Or bien souvent la marge brute (4) n'est que de 50 F par animal.

Au niveau de la conduite de l'élevage il faut souligner l'importance des problèmes sanitaires, accentuée par l'inadaptation de l'appareil vétérinaire aux nouvelles formules de production. En effet le vétérinaire reste un généraliste qui pratique une médecine individuelle alors que ce type d'élevage requiert les compétences d'un spécialiste adapté à la médecine de groupe. Une bonne conduite de l'atelier réside aussi dans le choix de la durée d'engraissement en fonction du prix de vente de l'animal, de l'indice de consommation et de la rotation des capitaux.

L'accroissement de la taille des ateliers

L'accroissement de la taille des ateliers de production permet de réaliser deux sortes d'économies d'échelle :

— des économies d'échelle internes, au niveau de la main-d'œuvre essentiellement ;

— des économies d'échelles externes significatives au niveau des approvisionnements en aliments d'allaitement et quelquefois en veaux de huit jours, et au niveau de la commercialisation du produit fini.

Mais parallèlement, il accentue la dépendance de l'éleveur vis-à-vis de son environnement économique composé d'agents plus puissants et mieux organisés. Il en résulte donc une plus grande vulnérabilité du producteur spécialisé. Pour se préserver d'une telle situation il doit s'assurer des liens économiques avec ces agents de façon à partager les risques de sa production.

(4) Marge brute définie ici comme prix de vente moins charges totales hormis les amortissements et le travail. Ces chiffres concernent l'année 1969.

III — LA PRODUCTION ORGANISEE

On peut distinguer deux phases dans le passage d'une production « spontanée » à une production « organisée » : la phase de « spécialisation » et la phase d'« action concertée ». La première, née d'une innovation technologique, l'aliment d'allaitement, a entraîné progressivement, du fait de l'accroissement de la taille des ateliers, une organisation à tous les niveaux de la filière. Par conséquent, on ne peut plus concevoir d'ateliers spécialisés sans une organisation d'ensemble. Qui plus est, l'organisation de ces ateliers devrait même précéder leur mise en place effective. Cependant, dans la plupart des cas, l'organisation d'ensemble ne s'est manifestée que dans une seconde phase, afin de pallier aux insuffisances économiques de la spécialisation.

La production en ateliers de grande dimension

Pour diverses raisons que nous n'explicitons pas dans ce résumé, nous avons retenu le seuil de 50 veaux pour définir les ateliers de grande dimension.

A l'échelon national

En 1967 il a été recensé 590 unités de grande dimension, représentant, à un instant donné, une capacité totale de production de 57.545 veaux de boucherie, soit une capacité moyenne de 97 veaux par atelier (5).

La production ainsi réalisée représente à peine 5 % de la production totale de l'année considérée. Notons, pour comparer, que la proportion était de 61 % aux Pays-Bas à la même époque (6).

La concentration de la production à l'intérieur de ces unités est assez peu élevée : 50 % des ateliers réalisent 70 % de la production. Les résultats sont à peu près identiques aux Pays-Bas.

Ces résultats ne font apparaître que la partie la plus évoluée de la production en ateliers spécialisés ; mais il est certain que la production réalisée dans des unités d'une capacité comprise entre 10 et 50 veaux est plus impor-

tante. Par ailleurs, cette forme de production s'est encore beaucoup développée, depuis 1967. On peut donc considérer qu'à l'heure actuelle la production de veaux de boucherie en ateliers spécialisés représente plus de 20 % de la production totale (7).

A l'échelon régional

On constate qu'il existe très peu d'unités de grande dimension dans la moitié Est de la France. Ces unités ainsi que la production qui en est issue sont concentrées dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest de la France. Les quatre régions de programme : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Poitou-Charentes totalisent à elles seules 57 % des unités considérées ce qui représente 61,6 % de la production ainsi réalisée. Vient ensuite la région Rhône-Alpes avec 4,9 % des ateliers et 5,8 % de la production. Mais c'est essentiellement dans le Sud-Ouest, c'est-à-dire les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées qu'est concentré ce type de production. Ces deux régions totalisent à elles seules 41,9 % des ateliers de grande dimension et 46,6 % de la production en grandes unités. C'est aussi dans le Sud-Ouest que l'on rencontre les plus grands ateliers (capacité moyenne = 107).

La répartition régionale de ces ateliers suivant la taille montre des différences assez sensibles.

L'Est (Champagne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne), et la bordure de la Manche (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie) sont caractérisés par des ateliers de taille moyenne (50 à 70 veaux) tandis que le Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées) comporte une forte proportion d'ateliers de grande taille : 47 % des unités de grande dimension ont une capacité supérieure ou égale à 100 veaux. La zone constituée par les régions de programme Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Centre et Limousin est intermédiaire.

La répartition régionale des unités de grande dimension de production de veaux de boucherie est donc caractérisée par son implantation dans la moitié de la France située à l'Ouest d'une ligne Dunkerque-Perpignan et par une forte concentration dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées). Dans cette moitié

(5) Travail effectué par F. Porin en collaboration avec Sabine Picart.

(6) Etude d'ensemble publiée par la CEE.

(7) Ce chiffre est confirmé par le nombre de veaux de 8 jours mis en marché pour approvisionner ces ateliers.

Ouest de la France le passage des régions du Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées) aux régions situées plus au Nord s'accompagne d'une diminution progressive du nombre d'ateliers de grande dimension et d'une diminution progressive de leur taille.

L'intégration de la production

Contrairement au langage courant, le langage scientifique opère une distinction entre les deux concepts suivants : « Intégration » et « Quasi-intégration ». Dans le premier cas, la firme intégrante, représentant l'autorité centrale, est propriétaire de toutes les activités intégrées. Un tel système transforme l'agriculteur en façonnier, en salarié intégral, tout au moins s'il se livre exclusivement à cette production, ce qui est rarement le cas jusqu'à présent. Cette production échappe alors totalement à l'exploitation, et même à l'activité agricole. Les producteurs français de veaux de boucherie ont pu, dans leur quasi-totalité, écarter jusqu'à présent cette solution, en entrant dans des systèmes dits de « quasi-intégration ». Cette forme d'organisation est basée sur l'existence de contrats paritaires, librement consentis. Elle laisse aux producteurs une certaine autonomie.

Importance et localisation

En 1968 la production contractuelle était le fait de 4.500 éleveurs environ. Elle représentait donc environ 10 % de la production nationale. Elle a plus que doublé de 1966 à 1968.

Il ressort de l'étude réalisée que cette forme de production est principalement localisée dans la moitié de la France située à l'Ouest d'une ligne Dunkerque-Perpignan. En approfondissant l'analyse on constate qu'elle est le fait d'un ensemble de régions formant une sorte de « L » dont la ligne verticale serait composée des régions Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, et la base des 2 régions du Sud-Ouest : Aquitaine et Midi-Pyrénées. En effet, ces 5 régions totalisent 68,5 % de la production intégrée. Mais c'est surtout dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), que la production contractuelle est principalement développée. Cette zone représente près de 40 % du total de la production intégrée.

La comparaison des volumes de la production intégrée et de la production totale indique d'importantes variations d'une région à l'autre. Si on écarte la région de programme Provence-

Côte d'Azur où la production totale est extrêmement faible, les cas extrêmes sont représentés par les régions Aquitaine et Bretagne, toutes deux régions de forte production. Mais alors qu'on enregistre un fort volume de production intégrée en Aquitaine (128.000 têtes, soit 23,6 % de la production) on observe un faible volume en Bretagne (8.000 têtes, soit 1,3 % de la production).

Les deux grandes formes de production contractuelle

On distingue deux formes de production contractuelle :

— Celle qui concerne les producteurs isolés, en rapport direct et individuel avec un pouvoir de décision extérieur. Nous l'appellerons : production contractuelle isolée.

— Celle qui concerne les producteurs associés. Cette deuxième forme de production contractuelle comporte au niveau de la production un centre de décision intermédiaire et représentatif des producteurs face aux autres agents économiques de la filière. Nous la qualifierons de production contractuelle associée.

La production contractuelle isolée

Elle est essentiellement mise en place et développée par les firmes d'aliments du bétail et correspond à 350.000 têtes environ, ce qui représente un peu plus de 75 % du total de la production contractuelle inventoriée à la fin de l'année 1968.

Elle est fortement concentrée (66 % du total) dans quatre régions : Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, et surtout Aquitaine. En particulier, la production contractuelle isolée de la région Aquitaine totalise 128.000 veaux de boucherie par an, soit environ 36 % de toute la production contractuelle de ce type en France en 1968. Après ces quatre régions, il convient de citer encore : la Basse-Normandie, le Centre, le Limousin, la Champagne, et la région Rhône-Alpes. Dans chacune de ces cinq dernières régions, le volume de production contractuelle isolée dépasse 10.000 têtes. Notons encore le rôle de pionnier joué par ce mode de production contractuelle dans de nombreuses régions, qui n'ont encore qu'un faible volume de production ; par exemple, dans les régions Lorraine, Franche-Comté, Haute-Normandie, Provence-Côte d'Azur, la mise en place de la production organisée s'est effectuée totalement sous cette forme.

Pour cette production, on trouve deux types de contrats qui se différencient assez nettement :

— Contrat sur la base d'une convention de financement et d'une commercialisation garantie du produit fini. C'est le cas le plus fréquent. 271.000 veaux ont été produits par 1.880 agriculteurs sous cette forme.

— Contrat sur la base d'une simple convention du financement. Il a touché 1.170 éleveurs pour une production de 77.000 veaux. On constate que ce deuxième type de contrat s'adresse à des ateliers d'une dimension beaucoup plus faible. Ce qui explique qu'ils peuvent absorber une certaine dose d'instabilité au niveau des prix du produit fini.

La production contractuelle associée

Avec 28 groupements associant 1.300 adhérents, la production associée représentait un volume de 91.000 veaux en 1968. Dans ce cas la taille moyenne de l'atelier est faible (18 veaux). C'est donc un stade intermédiaire entre la production traditionnelle et l'atelier spécialisé de grande taille.

Elle est essentiellement concentrée dans les régions de programme, Basse-Normandie et Pays de la Loire qui totalisent à elles deux 54.000 veaux. Vient ensuite la région Bretagne en troisième position mais avec 6.000 veaux seulement.

L'étude sur les ateliers de grande dimension montre que ces trois régions ne possèdent que 14 % des unités de grande capacité recensées en 1967. Ce faible pourcentage explique en partie l'importance de cette forme d'organisation.

Tous les contrats prévoient à la fois une convention de financement et une reprise du veau de boucherie. Ils unissent les groupements à des firmes d'aliment du bétail, des négociants en bestiaux ou des abattoirs, mais bien souvent il est difficile de déterminer le véritable pôle organisateur.

Evolution de la production organisée : perspectives

C'est primitivement dans le Sud-Ouest de la France que le processus d'organisation a débuté. Cette région, réunissait en effet, le maximum de conditions pour le lancement d'une production industrielle :

— fort excédent de main-d'œuvre comportant des « leaders » (rapatriés d'Algérie) tant sur le plan technique que sur le plan « esprit d'entreprise » ;

— fort potentiel de consommation d'aliment d'allaitement (importante production de veaux de boucherie ; veaux lourds).

Mais il est probable que la situation privilégiée du Sud-Ouest ne soit qu'une phase intermédiaire dans le développement de la production organisée.

En effet, il semble bien que les régions de production laitière soient maintenant les nouveaux centres attractifs. Une analyse détaillée de ces zones met en relief quatre départements qui rassemblent de nombreux éléments favorables à un essor notable de la production organisée de veaux de boucherie. Il s'agit des départements de l'Ile-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Manche et du Morbihan. Les conditions naturelles y sont particulièrement favorables. Les petites exploitations de polyculture-élevage laitier sont, par fatalité structurelle, perméable à la production de veaux de boucherie. Enfin, il existe en aval de la production une structure d'accueil relativement évoluée pour permettre une organisation de la production.

Quant à la manière d'organiser, il y a tout lieu de penser que la forme associée soit la formule la plus adaptée pour son développement, du moins dans un premier temps. En effet, la faiblesse des structures d'exploitation témoignent d'une capacité d'accumulation de capital très limitée. Cela signifie que la majorité des ateliers spécialisés seront vraisemblablement de petite taille (inférieur à 50 veaux). Dans ces conditions, la forme d'organisation la plus appropriée serait bien entendu celle du groupement. **Mais cette formule doit être considérée comme une formule transitoire.** En effet, elle n'est satisfaisante que parce qu'elle représente une amélioration dans un domaine de contraintes qui lui sont imposées (notamment la capacité d'accumulation de capital). Mais il suffit que ces contraintes soient progressivement levées pour qu'on assiste à une mutation vers une forme plus rationnelle : celle d'une production organisée en ateliers de grande dimension.

Il faut ajouter également que le rôle d'organisateur risque d'échapper progressivement dans l'Ouest, notamment aux entreprises fournisseuses d'aliments du bétail pour être accaparé par les entreprises situées en aval de la production. **Un certain nombre de faits** viennent appuyer cette idée.

CONCLUSION

L'expansion de l'industrie des aliments d'allaitements en France, et dans d'autres pays européens a engendré le développement d'une production moderne de veaux de boucherie.

Ce développement s'est manifesté sous plusieurs formes.

— D'abord par l'augmentation du poids-carcasse des animaux ayant pour conséquence d'accroître la production globale de viande de veau à partir d'un effectif donné de veaux de huit jours.

— Ensuite par la concentration de cette production (apparition d'ateliers de grande dimension surtout en Italie du Nord et dans une moindre mesure aux Pays-Bas) qui n'en est qu'à ses débuts en France.

— Enfin par l'expansion d'un processus d'intégration conçu, initialement du moins, sous l'égide des fabricants et des distributeurs d'aliments d'allaitement.

Nous retrouvons ici une certaine réédition de l'impact d'une industrie croissante sur la transformation d'une branche de l'élevage qui a été observée au cours de phases antérieures dans la volaille, les œufs de consommation et le porc. Evidemment à la différence des branches d'élevage précitées, **le sommet du système intégrateur** de la production de veaux de boucherie a des possibilités d'action plus limitées notamment en ce qui concerne le facteur stratégique qui est la régulation quantitative et qualitative de l'offre de jeunes animaux. En aval de la transformation toutefois, la stabilité relative de l'environnement (prix) et la croissance régulière de la demande sont autant de facteurs favorables à l'expansion des entreprises intégratrices. Ajoutons enfin que l'intégration de la production de veaux de boucherie est un phénomène typiquement européen et qu'en particulier l'apport nord américain a joué un rôle négligeable dans ce domaine.